



A compléter par la Mairie

Dossier

☐ Complet

☐ Incomplet

Dossier de Demande de Subvention Année 2026 Ville de Dourges

La municipalité souhaite apporter, à travers les subventions aux associations, un soutien financier aux activités d'intérêt général qu'elles mettent en place.

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément.

Il appartient à l'association, et à elle seule, d'en faire la demande sur présentation d'un dossier, complet, à remettre dans le temps de la campagne de subvention.

Campagne de subvention :

Les demandes de subvention devront être déposées
entre le 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Toute demande reçue hors délai est irrecevable.

Tout dossier incomplet ne peut être présenté au Conseil Municipal.

L'accusé de réception vous indiquera les démarches à effectuer. Aucune relance ultérieure ne sera effectuée par le service.

Le dossier doit être déposé auprès du service instructeur (service administratif-urbanisme) en Mairie, ou envoyé par courrier, cachet de la poste faisant foi.

Nom de l'organisme demandeur

.....

S'agit-il d'une

☐ d'une première demande de subvention

☐ du renouvellement d'une demande : dans ce cas, veuillez remplir le tableau suivant.

Organisme public	SUBVENTION PERÇUE		
	2023	2024	2025
Ville de DOURGES			
CAHC (Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin)			
Département du Pas-de-Calais			
Région Hauts-de-France			
Etat (FDVA, ANS, ..etc..)			
Autres organismes publics :			

Montant de la demande de subvention 2026* sollicité

: €

*La demande doit inclure l'ensemble de vos projets pour l'année (activités, projets ,.. etc..)

IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Adresse du siège social (déclarée en préfecture) :	
Téléphone 1 :	Téléphone 2 :
Courriel :	Site Internet :
Association déclarée à la préfecture ou à la sous- préfecture de : le	
Sous le numéro (waldec) :	Date de publication au Journal Officiel :
N° SIRET :	
Votre association recourt-elle à un commissaire aux comptes : ☐ OUI ☐ NON	

Situation juridique	Déclaration de création	Déclaration dernière modification (joindre le récépissé Préfecture)
Date		

Éléments sur la vie statutaire

Réunions statutaires	du Bureau	du Conseil d'administration	Assemblée générale (joindre le compte rendu)	Assemblée générale extraordinaire
Date de la dernière réunion				

ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente du siège social) Et correspondant administratif

Nom-Prénom :	Qualité :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

MEMBRES DU BUREAU

	Dernière date d'élection	Nom-Prénom	Adresse	Téléphone et courriel
Président*				
Vice-Président				
Trésorier				
Trésorier Adjoint				
Secrétaire				
Secrétaire Adjoint				

*J'autorise la parution de ces coordonnées dans le support de communication de la Commune :

☐ OUI ☐ NON

AVANTAGES EN NATURE (aides indirectes)

Moyens mis à disposition	Origine de la mise à disposition (Collectivité publique, partenaire privé)	Description	Convention	
			oui	non
Personnel (nombre, fonction)				
Locaux (nature, surface)				
Matériels, avantages en nature				

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES

Résumez les **activités principales** et les **moyens** mis en œuvre : rubrique à rédiger obligatoirement (Vous pouvez établir un document annexe à joindre avec ce dossier)

[illegible]

Justification de l'utilisation de la subvention accordée au cours de l'année 2025

Dressez un bilan succinct de l'année écoulée : rubrique à rédiger obligatoirement
(Vous pouvez joindre un document annexe à joindre à ce dossier)

[illegible]

Utilisation prévue ou réalisée des valeurs mobilières de placement et des disponibilités (caisse – banque- livret) : rubrique à rédiger obligatoirement

[illegible]

JUSTIFICATIONS DE LA DEMANDE 2026

Perspectives 2026 reprenant l'ensemble de vos projets au cours de l'année (**objectifs, programmes, etc...**) rubrique à rédiger obligatoirement : (Vous pouvez joindre un document annexe à joindre à ce dossier pour préciser votre demande, vos objectifs de l'année, moyens mis en œuvre etc..)

This image shows a full page of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Autres subventions 2026 sollicitées auprès d'autres partenaires (publics et privés, indiquer nom de la structure et montant sollicité)

Partenaires publics :

.....

.....

.....

.....

Partenaires privés :

.....

.....

.....

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents de l'association au dépôt du dossier : _____

Nombre d'hommes :

Nombre de Femmes :

Nombre de membres actifs : _____ Montant de la cotisation individuelle : _____

Nombre de membres honoraires : _____ Montant de la cotisation individuelle : _____

Nombre de bénévoles : _____ (nombre de dirigeant bénévole : _____ autre : _____)

Détails des Adhésions (de l'année en cours)

	DOURGEOIS	<i>Dont Femme dourgeoise</i>	NON- DOURGEOIS	<i>Dont femme non dourgeoise</i>	TOTAL
Adultes					
Enfants de 3 à 12 ans					
Jeunes de 12 à 18 ans					
Séniors (60 ans et +)					
Total					

Association sportive : Il est sollicité un listing non nominatif émanant de votre comité départemental ou régional confirmant le nombre de licenciés (en cas de licence multiple, 1 seule licence comptabilisé (1 adhérent = 1 licence))

Coût de l'adhésion (et de la licence si association sportive)

	Adhésion		Licence
	Dourgeois	non-Dourgeois	
Adultes			
Enfants 3-12 ans			
Jeunes de 12 à 18 ans			
Séniors (60 ans et +)			

Personne(s) salarié(s)

Nombres de personnes rémunérées : _____ Equivalent temps plein (ETP) : _____

Nature des contrats (CDI/CDD/emploi aidé) à détailler :

Service Civique (détailler)

Association Sportive

Votre association est-elle affiliée à une fédération ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, quel est la Fédération nationale sportive dont vous dépendez :

Votre fédération sportive est -elle agréée** par le ministère chargé de sports :

☐ OUI ☐ NON

Kilomètres saison 2024/2025

DEPLACEMENTS		
BUS		
INDEMNITES KILOMETRIQUES		
TOTAL		

L'encadrement de votre activité sportive

Votre Encadrement	Saison précédente	Saison en cours
Diplôme d'état		
Diplômes Fédéraux		
Bénévoles encadrants		
Salariés encadrants		

Précision sur l'encadrement

Nom/Prénom	Statut (entraîneur, animateur, etc..)	Diplômes	Type de contrat (CDD, CDI ..)	Si salarié, nombre d'heures hebdomadaire	Rémunération versée sur l'année

NIVEAU DE COMPETITION

Résultats obtenus au cours de la saison 2024/2025

Sport individuel

Chez les adultes

Nom et Prénom	Titres obtenus	Fédération	Niveau départemental	Niveau régional	Niveau national et international

Chez les jeunes

Nom et Prénom	Titres obtenus	Fédération	Niveau départemental	Niveau régional	Niveau national et international

Précisez si les résultats obtenus relèvent :

Des fédérations olympiques = nom de la fédération
ou

o De la fédération affinitaire multisports (FSGT, UFOLEP,...) = Nom de la fédération
.....

En Sport collectif

Chez les adultes

Equipe	Résultats	Fédération	Niveau départemental	Niveau régional	Niveau national et international

Chez les jeunes

Equipe	Résultats	Fédération	Niveau départemental	Niveau régional	Niveau national et international

Précisez si les résultats obtenus relèvent :

Des fédérations olympiques = nom de la fédération

ou

o De la fédération affinitaire multisports (FSGT, UFOLEP,...) = Nom de la fédération

.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de nos services.

Il est rappelé que :

La commune ne subventionne que les associations présentant des projets d'intérêt communal.

En application de la loi du 1^{er} juillet 1901, du décret du 30 octobre 1935 et de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée et être appelée à fournir toutes pièces justificatives.

Je soussigné (*nom et prénom*),
Représentant(e) légal(e) de l'association
Ou agissant par pouvoir (joindre le pouvoir) en tant que
de l'association

• sollicitent de la ville de DOURGES l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 d'un montant deeuros ;

• à évoquer le soutien de la ville de Dourges lors de toutes activités de l'association, m'engage à faire figurer le logo de la ville sur les documents administratifs et de communication de l'association ;

• Certifie que l'association est régulièrement déclarée et est à jour de ces déclarations obligatoires ;

• Certifie exacte les informations du présent dossier, notamment la mention des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

• Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte de l'association dont les coordonnées bancaires (RIB ou RIP) sont jointes à ce dossier (RIB au nom de l'association et à l'adresse du siège social) ;

• S'engage à respecter les dispositions réglementaires générales s'appliquant au domaine des subventions publiques ;

• conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, les associations sont dans l'obligation depuis le 01/01/2022 de souscrire un Contrat d'Engagement Républicain (CER) dès lors qu'elles souhaitent obtenir une subvention publique. Le versement de la subvention étant conditionné à la signature du CER (ce CER devra être joint au dossier de demande de subvention) ;

Fait, le _____

Fait, le _____

A

A

Signature du Président

Signature du Trésorier

INFORMATION

- Les noms et adresse du siège social de l'association doivent être identiques :
 - Sur le formulaire de dépôt de la demande de subvention
 - Sur la dernière déclaration Préfecture
 - Sur le Siret (Siren obligatoire : toute structure associative souhaitant bénéficier d'une subvention publique doit être immatriculé au répertoire Siren*).
 - Sur le RIB (au Nom de l'association et à l'adresse du siège social, sans mention de personne physique du type : « chez M. ou Mme.... »)

Rappel :

❶ Lors du changement de nom d'association, de siège social, il est impératif de réaliser la déclaration auprès des services de la Préfecture dans un délai de 2 mois. Puis ensuite de réaliser la modification auprès de votre établissement bancaire, et auprès de l'INSEE (répertoire Siren), ou de l'URSAF si association employeuse. De même, lors de toute modification des dirigeants associatifs (bureau et/ou conseil d'administration) suite à l'AG électorale, l'association doit réaliser la modification auprès des services de la Préfecture.

❷ Une association doit être immatriculée au Registre Siren de l'INSEE si elle souhaite demander des subventions auprès de l'État ou des collectivités territoriales. Comment réaliser sa déclaration ?

- Association employeuse = démarche auprès de l'URSAF
- Association non-employeuse : via le « Compte Asso », un portail de l'Etat, site officiel de gestion des associations (lien : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-lattribution-dun-n-siren-siret/>)

PIÈCES A JOINDRE

Pour que votre dossier soit instruit, merci de joindre **OBLIGATOIREMENT** les pièces suivantes (case à cocher pour récapitulatif) :

- ☐ Dernier récépissé de déclaration à la sous-préfecture / préfecture
- ☐ Les statuts à jour, datés et signés
- ☐ Le dernier compte rendu d'Assemblée Générale et d'activités
- ☐ Contrat engagement Républicain, signé (voir support en annexe)
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'association et à l'adresse du siège social
- ☐ Le dernier compte de résultats validés en Assemblée Générale (voir support en annexe)
- ☐ Le dernier bilan financier validé en Assemblée Générale (voir support en annexe) à défaut de bilan financier, joindre copie compte courant / chèque / livret à date de clôture des comptes (exemple : au 31/12/n-1 si dates de l'exercice comptable du 01/01 au 31/12))
- ☐ Pour les associations sportives : listing non nominatif émanant de votre comité départemental ou régional confirmant le nombre de licenciés (1 adhérent = 1 licence / voir page 6)

ANNEXES :

**DOCUMENTS SUPPORTS
A LA DEMANDE DE SUBVENTION**

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BENEFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui n'ont pas à entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Signature de l'association :

NOM :

Prénom

Qualité :

Date :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026 approuvé par les instances statutaires pour l'exercice 2026

(Possibilité de présenter un document annexe)

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes

Dates d'exercice comptable : du _____ au _____

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 – ACHATS - Etudes, prestations de services _____ € - Fournitures administratives _____ € - Eau, énergie _____ € - Entretien, petit équipement, autres _____ €		70 – VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS - Marchandises _____ € - Prestations de services _____ € - Autres (à préciser) _____ €	
61 – SERVICES EXTERIEURS - Location mobilière et immobilière _____ € - Entretien et réparations _____ € - Assurances _____ € - Documentation, divers _____ €			
62 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS - Rémunérations d'intermédiaires, honoraires _____ € - Déplacements, missions et réceptions _____ € - Frais postaux, télécommunications _____ € - Services bancaires _____ € - Publicité, publication _____ € - Autres _____ €		74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION - Union européenne _____ € - Etat (ministère(s) à préciser) _____ € - Région HDF _____ € - Département du Pas-de-Calais _____ € - intercommunalité(s) : CAHC _____ € - Commune : Ville de DOURGES _____ € - Autres (à préciser) _____ € - Partenaire(s) privé(s) (à préciser) _____ €	
63 – IMPOTS ET TAXES - Impôts et taxes sur les rémunérations _____ € - Autres impôts et taxes _____ €			
64 – FRAIS DE PERSONNEL - Rémunérations _____ € - Charges sociales _____ € - Formation _____ € - Autres charges _____ €			
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE _____ €		75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - Cotisations _____ € - Autres _____ €	
66 – CHARGES FINANCIERES (intérêts versés...) _____ €		76 – PRODUITS FINANCIERS _____ €	
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES _____ €		77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS - Sur opération de gestion _____ € - Sur exercices antérieurs _____ €	
68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - Provisions et engagements _____ €		78 – REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS _____ €	
TOTAL	_____ €	TOTAL	_____ €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature _____ € - Mise à disposition de locaux et/ou matériels _____ € - Prestations _____ € - Personnel bénévole _____ €		- Bénévolat (en équivalent rémunération) _____ € - Prestations de service en nature _____ € - Dons en nature _____ €	
TOTAL	_____ €	TOTAL	_____ €

Ce document budgétaire doit impérativement être **signé** et **certifié conforme** par le président et le trésorier.
 Le président Le trésorier

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

(Possibilité de présenter un document annexe)

Dates d'exercice comptable : du _____ au _____

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 – ACHATS - Etudes, prestations de services _____ € - Fournitures administratives _____ € - Eau, énergie _____ € - Entretien, petit équipement, autres _____ €		70 – VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS - Marchandises _____ € - Prestations de services _____ € - Autres (à préciser) _____ €	
61 – SERVICES EXTERIEURS - Location mobilière et immobilière _____ € - Entretien et réparations _____ € - Assurances _____ € - Documentation, divers _____ €			
62 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS - Rémunérations d'intermédiaires, honoraires _____ € - Déplacements, missions et réceptions _____ € - Frais postaux, télécommunications _____ € - Services bancaires _____ € - Publicité, publication _____ € - Autres _____ €		74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION - Union européenne _____ € - Etat (ministère(s) à préciser) _____ € - Région HDF _____ € - Département du Pas-de-Calais _____ € - Intercommunalité (CAHC) _____ € - Communes (Ville de Dourges) _____ € - Autres (à préciser) _____ € - Partenaire(s) privé(s) (à préciser) _____ €	
63 – IMPOTS ET TAXES - Impôts et taxes sur les rémunérations _____ € - Autres impôts et taxes _____ €			
64 – FRAIS DE PERSONNEL Rémunérations _____ € Charges sociales _____ € Formation _____ € Autres charges _____ €			
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE _____ €		75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - Cotisations _____ € - Autres _____ €	
66 – CHARGES FINANCIERES (intérêts versés...) _____ €		76 – PRODUITS FINANCIERS _____ €	
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES _____ €		77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS - Sur opération de gestion _____ € - Sur exercices antérieurs _____ €	
68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - Provisions et engagements _____ €		78 – REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS _____ €	
TOTAL	_____ €	TOTAL	_____ €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
- Secours en nature _____ € - Mise à disposition de locaux et/ou matériels _____ € - Prestations _____ € - Personnel bénévole _____ €		- Bénévolat (en équivalent rémunération) _____ € - Prestations de service en nature _____ € - Dons en nature _____ €	
TOTAL	_____ €	TOTAL	_____ €

Ce document budgétaire doit impérativement être **signé** et **certifié conforme** par le président et le trésorier.

Le président

Le trésorier

BILAN FINANCIER 2024

(Possibilité de présenter un document annexe)

A défaut de bilan financier, fournir copie compte chèque, livret au 31/12 n-1

Date d'exercice comptable : du _____ au _____

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
20-21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		1-FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	
- Frais établissement	€	- Fonds associatif sans droits de reprise	€
- Concessions, brevets	€	- Réserves	€
- Matériels et outillages	€	- Report à nouveau	€
- Installations et agencements divers	€	- Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	€
- Matériel bureau et informatique	€	- Subventions d'investissement	€
- Mobilier	€	- Divers	€
- Divers	€		€
<i>Sous total immobilisations</i>	€	<i>Sous total Capitaux propres</i>	€
26-27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES		15-PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
	€	- Provisions pour risques	€
	€	- Provisions pour charges	€
<i>Sous total Actif immobilisé</i>	€	<i>Sous total Provisions pour risques et charges</i>	€
3-STOCK EN COURS		19-FONDS DEDIES	
	€	- Sur subventions de fonctionnement	€
	€	- Sur autres ressources	€
<i>Sous total stock en cours</i>	€	<i>Sous total Fonds dédiés</i>	€
4-CREANCES D'EXPLOITATIONS ET CREANCES DIVERSES		16-DETTES FINANCIERES	
- Créances clients et comptes rattachés	€	- Emprunts et dettes auprès des éta de crédit	€
- autres créances	€	<i>dont comptes bancaires créditeurs</i>	€
- VMP (valeurs Mobilières de placement)	€	<i>dont concours bancaires courants</i>	€
- Divers	€	- Emprunts de dettes financières diverses	€
		4191-AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	€
5-DISPONIBILITES		16-DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES	
- Banques	€	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	€
- Caisse	€	- Dettes fiscales et sociales	€
- Divers	€	- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	€
		- Autres dettes	€
<i>Sous total Actif circulant</i>	€	<i>Sous total Dettes</i>	€
48-COMPTES DE REGULARISATIONS		48-COMPTES DE REGULARISATIONS	
- Charges constatées d'avance	€	- Produits constatés d'avance	€
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	€		€
<i>Sous total</i>	€	<i>Sous total</i>	€
TOTAL ACTIF	€	TOTAL PASSIF	€

Ce document doit impérativement être **signé** et **certifié conforme** par le président et le trésorier.

Le président

Le trésorier